



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 168 438 120 euros - RCS PARIS n°493 455 042
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES DE CATEGORIE B
DU 24 MAI 2019

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution : Proposition de ratification de la nomination de Monsieur Gérard Bellemon en qualité de membre du conseil de surveillance

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de ratifier la nomination de Monsieur Gérard Bellemon en qualité de membre du conseil de surveillance, réalisée à titre provisoire par le conseil de surveillance en date du 19 juin 2018, en remplacement de Monsieur André Joffre, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Deuxième résolution : Proposition de ratification de la nomination de Monsieur Bernard Dupouy en qualité de membre du conseil de surveillance

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de ratifier la nomination de Monsieur Bernard Dupouy en qualité de membre du conseil de surveillance, réalisée à titre provisoire par le conseil de surveillance en date du 2 août 2018, en remplacement de Monsieur Pierre Desvergnès, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Troisième résolution : Proposition de ratification de la nomination de Monsieur Olivier Klein en qualité de membre du conseil de surveillance

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de ratifier la nomination de Monsieur Olivier Klein en qualité de membre du conseil de surveillance, réalisée à titre provisoire par le conseil de surveillance en date du 20 décembre 2018 à effet du 1er janvier 2019, en remplacement de Monsieur Alain Condaminas, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Quatrième résolution : Proposition de ratification de la nomination de Monsieur André Joffre en qualité de censeur du conseil de surveillance

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 28 et 31, 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de décider de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de ratifier la nomination de Monsieur André Joffre en qualité de censeur de droit du conseil de surveillance, réalisée à titre provisoire par le conseil de surveillance en date du 19 juin 2018, en remplacement de Monsieur Dominique Martinie, démissionnaire, pour la durée de son mandat de président de la Fédération Nationale des Banques Populaires.

Cinquième résolution : Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales.

* *
*